

# Carrières bloquées, salaires gelés, conditions de travail dégradées, Ça suffit !

Toutes et tous en grève le 31 mars

**A** partir de cette année, en application de la loi de « Transformation de la fonction publique », il n'y a plus de CAP. À la place ont été instituées des « lignes directrices de gestion » qui sont des outils pour permettre aux employeurs de faire des économies. Et ils les trouvent où, leurs économies ? Comme toujours dans les poches des agents !

La CGT demande l'abrogation de la loi de Transformation, publiée le 6 août 2019, qui est une loi injuste : elle détruit notre droit à la carrière, elle remet en cause le droit de grève pour certaines catégories, elle supprime les CHSCT, elle supprime notre statut et donne de plus en plus de pouvoir aux employeurs locaux.

**C'est pour cela que nous, agents, nous devons nous regrouper pour nous défendre. C'est cela que vous propose la CGT !**

En décembre 2021, deux nouveaux décrets sur nos salaires ont été adoptés. C'est encore le nivellement par le bas des traitements que le gouvernement nous impose !



**LE 31 MARS**  
**Toutes et tous**  
**les territoriaux·ales**  
**MOBILISE·ES**

FÉVRIER 2022 | COMITÉ CGT

**Pour l'échelle C1 (premier grade de la fonction publique territoriale)** on a un écrasement de la rémunération. La totalité de la carrière est calculée sur 19 ans au lieu de 25 ans et on nous supprime le 12<sup>ème</sup> échelon. Dans cette nouvelle grille, en 19 ans de carrière, un agent va gagner... 39 points soit 182,75€ brut ! **C'est un pur scandale !**

Le traitement au 1<sup>er</sup> échelon est de 1607,29 € brut. Le traitement au 11<sup>ème</sup> échelon est de 1790,05 € brut

La totalité des agents sur cette grille indiciaire sont des "salariés pauvres".

**Pour l'échelle C2 (second grade de la FPT accessible sur concours, examen pro, ou huit ans d'ancienneté et cinquième échelon)** on a une carrière de 23 ans au lieu de 25 ans, avec maintien d'un 12<sup>ème</sup> échelon. Le gain entre le premier et le 12<sup>ème</sup> échelon est

de 77 points soit 360,82 € brut : **un seul mot convient, honteux !**

Le traitement au 1<sup>er</sup> échelon est de 1607,29€ brut  
Le traitement au 12<sup>ème</sup> échelon est de 1968.12€ brut

**Pour l'échelle C3 (troisième grade, grade d'avancement)** carrière de 19 ans pas de changement. Le gain entre le premier et le 10<sup>ème</sup> échelon est de 118 points soit 552,95€ brut : **un seul mot, pitoyable !**

Le traitement au 1<sup>er</sup> échelon est de 1663,53 € brut  
Le traitement au 10<sup>ème</sup> échelon est de 2216,48€ brut  
Il faut attendre les deux derniers échelons pour voir sa rémunération passer au-dessus de 2000 € brut. Peut-on vraiment considérer cela comme un salaire décent ? Tout en sachant que nombre de collègues n'atteindront jamais ce 3<sup>ème</sup> grade et cette échelle C3 !

**Pendant ce temps-là, on privatise nos services publics, on passe la gestion au privé, la bourse fait des profits énormes...  
Mais nous, les premiers de corvées, on peut toujours crever !  
Merci Macron !**

**Pour nos salaires, pour nos carrières,  
pour qu'on se fasse respecter,**

**la CGT appelle l'ensemble des territoriaux, dans toute la France,  
à se mobiliser le 31 mars**

**Manifestation à Lille  
Rendez-vous à la Porte de Paris  
Rassemblement à 14h00  
Départ du cortège à 14h30**

**Je souhaite**     **prendre contact avec la CGT**  
                   **adhérer à la CGT**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
N° de tél. : .....